



PROCES VERBAL N° 07

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion du : **Lundi 20 mars 2023**

Présents : Madame Claudette AGERT,
Messieurs José DUARTE, Roland GENIEYS, Daniel SALDANA, Didier WALASZEK,

Absent excusé :
Monsieur Yvon SEVALLE

Assiste : Madame Florence PIFFARD, référente administrative

*Le Procès-Verbal n° 6 est lu et approuvé.
Le Procès-Verbal n° 6 est validé par la C.F.T.I.S.*

PROCHAINE REUNION LE 17 AVRIL 2023

Glossaire :

C.F.T.I.S. : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

A.O.P. : Arrêté d'Ouverture au Public

A.A.C. : Attestation Administrative de Capacité

PV CDS : Procès-Verbal de la Commission De Sécurité

SYN : Terrain Synthétique



PROCES-VERBAL N° 07

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

INFOS : Les présents « classements Ed 2021 » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la CFTIS après vérification et confirmation.

RETOUR CFTIS pour classements validés

PV CFTIS N° 8 du 30.03.2023 – INSTALLATIONS

LUC LA PRIMAUBE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 121330101

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la visite, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 01/07/2028.

TOULOUSE - STADE POUVOURVILLE 1 - NNI 315551401

Au regard des éléments transmis et des dimensions de l'aire de jeu (100 x 65 m), la C.F.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 20/01/2033.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENTS

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

FLAVIN – Stade MUNICIPAL N° 2 – NNI 121020201

Cette installation était classée Niveau T5 jusqu'au 18.06.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 en date du 01.03.2023, et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 01.03.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 01.03.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 20.03.2033

OLEMPS – Stade HENRI MONTAL – NNI 121740102

Cette installation était classée Niveau T4 jusqu'au 17.12.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 en date du 02.03.2023, et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 01.03.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 02.03.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T4 jusqu'au 20.03.2033

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

OLEMPS – Stade LAGARRIGUE 1 – NNI 121740103

Cette installation est classée Niveau Foot A8 jusqu'au 17.12.2023

À la suite de la visite CRTIS / CDTIS du 01.03.2023, ce terrain n'existe plus,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 20.03.2033

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

6. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

ARPAILLARGUES ET AUREILLAC – Stade MUNICIPAL ARPAILLARGUES – NNI 300140101

Cette installation était classée Niveau T6 jusqu'au 02.04.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 en date du 15.02.2023, et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 23.11.2022 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 20.03.2033, sous réserve de la réception d'une AOP / AAC avant le 30.06.2023.

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

NOE – Stade GYMNASE DU COLLEGE – NNI 313990201

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 en date du 10.02.2023, et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 10.02.2023 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 20.03.2033, sous réserve de la réception d'une AOP / AAC avant le 30.06.2023

VILLENouvelle – Stade RAYMOND CASTELLE N° 2 – NNI 315890102

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A8 en date du 16.02.2023, et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 16.02.2023 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 jusqu'au 20.03.2033

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

CASTELMAUROU – Stade du CENTRE REGIONAL DU FOOTBALL 3 – NNI 311170203

Cette installation était classée Niveau T7 jusqu'au 07.01.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 en date du 15.02.2023, et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 13.02.2023 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 20.03.2033

CASTELMAUROU – Stade du CENTRE REGIONAL DU FOOTBALL 4 – NNI 311170204

Cette installation était classée Niveau T7 jusqu'au 07.01.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 en date du 15.02.2023, et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 13.02.2023 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 20.03.2033

1.3 Changements de Niveau de classement

AUZIELLE – Stade MUNICIPAL 2 – NNI 310360102

Cette installation est classée Niveau T5 jusqu'au 07.08.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 en date du 16.02.2023, et des documents transmis :

- Rapport de visite, effectué le 16.02.2023 par la CRTIS,
- Attestation administrative de capacité du 16.02.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 20.03.2033

TOULOUSE – Stade POUVOURVILLE 1 – NNI 315551401

Cette installation est classée Niveau T5 jusqu'au 27.04.2028

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 en date du 26.01.2023, et des documents transmis :

- Rapport Labosport du 20.01.2023,
- Rapport de visite, effectué le 08.02.2023 par la CRTIS,
- Attestation administrative de capacité du 17.02.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

2. RETRAIT DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

TOULOUSE – Gymnase ARNAUNE – NNI 315559911

Cette installation est référencée en retrait de classement jusqu'au 15.06.2031

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 4 en date du 23.02.2023, et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 23.02.2023 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 20.03.2033

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

CLERMONT L'HERAULT – Complexe Sportif L'ESTAGNOL – NNI 340790201

Cette installation est classée Niveau T5 jusqu'au 03.10.2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 en date du 23.02.2023, et des documents transmis :

- Rapport de visite, effectué le 08.12.2022 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 jusqu'au 20.03.2033, sous réserve de la réception d'une AOP / AAC avant le 30.06.2023

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

SETE – Gymnase LE LIDO – NNI 343019901

Cette installation n'a jamais été classée

La Mairie nous informe, qu'elle ne souhaite pas classer cette installation.

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 20.03.2033

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

ALBI – Parc des Sports LA GUITARDIE 1 – NNI 810040801

Cette installation est classée Niveau T4 jusqu'au 16.04.2023

La Mairie nous informe, que cette installation n'est plus utilisée pour la pratique du football.

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 20.03.2033

ALBI – Parc des Sports LA GUITARDIE 2 – NNI 810040802

Cette installation est classée Niveau T7 jusqu'au 16.04.2023

La Mairie nous informe, que cette installation n'est plus utilisée pour la pratique du football.

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 20.03.2033

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement
- 4.4 Retraits de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

***Vu le règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives
adopté par l'assemblée générale de la FFF le 12 mars 2021.***

La CRTIS rappelle que le classement de l'éclairage d'une installation est effectif uniquement lorsque l'installation est classée.

DOCUMENTS A FOURNIR :

AVIS PREALABLE :

- *Un imprimé de demande d'avis préalable pour un classement d'un éclairage daté et signé par le propriétaire de l'installation.*
- *Une Etude d'éclairage*
- *Un Plan de l'aire de jeu (1/200ème) avec indication cotée des projecteurs par rapports aux lignes de touche et de but.*
- *Un Plan de masse (1/500ème)*

CLASSEMENT INITIAL (Foot A11) :

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

En cas de demande de classement initial sans avoir obtenu au préalable un avis favorable de la CRTIS, le dossier sera complété par les documents demandés pour un dossier d'avis préalable (Voir ci-dessus).

CLASSEMENT INITIAL (Futsal) :

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage Futsal (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*
- *Un rapport de vérifications des installations électriques émanant d'un organisme de contrôle technique accrédité*
- *Un plan de coupe précisant la hauteur minimum de feu.*

CONFIRMATION DE CLASSEMENT :

- *Un imprimé de demande de confirmation de classement d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

ARZENS – Stade AIME AMIEL – NNI 110180101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16.01.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 05.01.2023
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 84 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.33
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.54

Elle constate que la hauteur des mâts : 12m, n'est pas conforme, elle doit être supérieure à 17 m (article 3.3.2).

Au vu des valeurs relevées, la C.R.T.I.S. référence le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EEntraînement jusqu'au 20.03.2025

LUC SUR ORBIEU – Complexe Sportif Joseph FERRASSE – NNI 112100101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05.12.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 05.12.2022
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 79 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

Elle constate que la hauteur des mâts : 13m, n'est pas conforme, elle doit être supérieure à 17 m (article 3.3.2).

Au vu des valeurs relevées, la C.R.T.I.S. référence le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EEntraînement jusqu'au 20.03.2027

MONTREAL – Stade Municipal DES PLAINES – NNI 112540101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17.01.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 12.01.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 75 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 20.03.2025

1.2 Confirmations de niveau de classement

CARCASSONNE – Stade JEAN CLAUDE MAZET – NNI 110690101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 jusqu'au 25.11.2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06.02.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 06.02.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 392 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 jusqu'au 20.03.2025

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

LAUNDUN L'ARDOISE – Complexe Sportif LASCOURS 1 – NNI 301410101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12.12.2022
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 21.02.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 129 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.19
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.42

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 20.03.2025

1.2 Confirmations de niveau de classement

ALES – Stade PIERRE PIBAROT – NNI 300070101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 jusqu'au 27.01.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23.02.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 23.02.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 299 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45 (E4 et E5 : ≥ 0.5)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67 (E4 : ≥ 0.7)

Au vu des valeurs relevées, la C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 20.03.2025

NIMES – Complexe Sportif LA BASTIDE N° 1 – NNI 301890301

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 jusqu'au 27.01.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09.03.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 09.03.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 346 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40 (E4 et E5 : ≥ 0.5)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62 (E4 : ≥ 0.7)

Au vu des valeurs relevées, la C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 20.03.2025

UZES – Stade LOUIS PAUTEX – NNI 303340101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 30.11.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23.02.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 23.02.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 274 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40 (E5 : ≥ 0.5)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

Au vu des valeurs relevées, la C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 20.03.2025

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

TOULOUSE – Stade POUVOURVILLE 1 – NNI 315551401

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26.01.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 26.01.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 177 lux (Ied)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.60
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 20.03.2027

1.2 Confirmations de niveau de classement

MONDONVILLE – Complexe Sportif ORION – NNI 313510301

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 05.10.2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27.02.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 27.02.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 145 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 20.03.2025

TOURNEFEUILLE – Complexe Sportif ORION – NNI 315570401

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 jusqu'au 15.12.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07.03.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 07.03.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 474 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.63
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 jusqu'au 20.03.2025

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

BAILLARGUES – Complexe Sportif ROGER BAMBUCK 2 – NNI 340220102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13.01.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15.01.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 12.01.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 251 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La Commission vous informe, que pour un changement en niveau E5 une étude d'éclairage est nécessaire.

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 20.03.2025

GIGNAC – Stade GUY PAULET – NNI 341140101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 08.10.2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 01.02.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 15.02.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 76 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.28
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.50

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 20.03.2025

LESPIGNAN – Stade ZIZOU VIDAL 2 – NNI 341350102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 08.05.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26.01.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 22.11.2022
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 100 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 20.03.2027

MONTARNAUD – Stade HENRI GUIGOU – NNI 341630101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 05.12.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14.11.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 01.02.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 77 lux (lm)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.30 (E7 : ≥ 0.4)

Elle constate que la hauteur des mâts : 12m, n'est pas conforme, elle doit être supérieure à 17 m (article 3.3.2)

Au vu des valeurs relevées, la C.R.T.I.S. référence le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EEntraînement jusqu'au 20.03.2025

MONTFERRIER SUR LEZ – Stade ERNEST BROUSSE – NNI 341690201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 10.03.2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27.01.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 01.02.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 210 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 20.03.2025

SAUVIAN – Gymnase STEPHANE DIAGANA – NNI 342989901

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFutsal 3 jusqu'au 14.04.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13.01.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 12.01.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 245 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFUTSAL 3 jusqu'au 20.03.2025

1.3 Changements de niveau de classement

LE CRES – Stade ROLAND GAMET – NNI 340900101

L'éclairage de cette installation est référencé E Entraînement jusqu'au 15.10.2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13.02.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 12.01.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 77 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.27
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.54

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 20.03.2025

SERVIAN – Stade ANTOINE MONTOLIN – NNI 343000103

L'éclairage de cette installation est référencé E Entraînement jusqu'au 25.02.2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02.02.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 08.02.2023

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 126 lux (led) (E6 : mise en service 150 lux maintenu 120 lux)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 20.03.2027

1. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

2. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

CAHORS – Complexe Sportif PIERRE ILBERT 2 – NNI 460420102

L'éclairage de cette installation est classé Niveau E7 jusqu'au 29.09.2018

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23.02.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 23.02.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 102 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.22
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.41

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 20.03.2025

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

PERPIGNAN – Stade DE LA PORTE D'ESPAGNE – NNI 661360501

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16.02.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 13.02.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 66 lux (Im) (E7 : 75 lux)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.11
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.36 (E7 : ≥ 0.4)

Au vu des valeurs relevées, la C.R.T.I.S. référence le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EEntraînement jusqu'au 20.03.2025

PERPIGNAN – Stade du LYCEE JEAN LURCAT – NNI 661360701

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16.02.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 13.02.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 29 lux (Im) (E7 : 75 lux)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.04
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.14 (E7 : ≥ 0.4)

La hauteur de feu doit être supérieure à 17 mètres.

Au vu des valeurs relevées, la C.R.T.I.S. référence le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EEntraînement jusqu'au 20.03.2025

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU TARN

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

GOLFECH – Stade PAUL LAFONT 1 – NNI 820720101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 10.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 31.01.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 30.01.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 318 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.61
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 20.03.2027

GOLFECH – Stade PAUL LAFONT 2 – NNI 820720102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 17.11.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 31.01.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 30.01.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 210 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 20.03.2027

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

=====

La Secrétaire
Claudette AGERT

Le Président C.R.T.I.S., L.F.O.
Daniel SALDANA